European Institute for Gender Equality

La France se hisse pour la première fois en tête de l'indice d'égalité de genre.

La législation en faveur de l'égalité porte ses fruits, mais pas encore dans tous les domaines…

La France s'est hissée à la première place de l'indice d'égalité de genre de l'Union européenne (UE), mettant ainsi fin à la domination de la Suède, qui occupait la tête du classement depuis 2013. Mais dans l'ensemble de l'Union européenne, les progrès en matière d'égalité de genre restent extrêmement lents, et l'indice de cette année montre que les avancées réalisées dans un domaine ne peuvent compenser les retards dans les autres.

«L'égalité de genre est un atout pour la compétitivité de l'Europe, et ce sont des services de prise en charge de qualité qui la rendent possible», déclare Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive de la Commission européenne chargée des droits sociaux et des compétences, des emplois de qualité et de l'état de préparation. «L'indice d'égalité de genre de cette année montre la voie à suivre: des congés parentaux pour les deux parents et des services de garde des enfants disponibles lorsque les familles en ont besoin, afin que toutes les compétences contribuent à la croissance durable de l'Europe.»

«L'indice d'égalité de genre de cette année envoie un message clair: lorsque l'Europe agit en faveur de l'égalité, la vie des personnes change, et ces changements peuvent être rapides», déclare Hadja Lahbib, commissaire européenne à l'égalité, à l'état de préparation et à la gestion des crises. «Mais l'adoption de lois n'est qu'un début.» La véritable égalité se mesure sur la fiche de paie, lorsqu'une femme gagne autant que son collègue masculin. Elle se manifeste aussi à la maison, lorsqu'un père prend un congé parental et qu'il est présent pour l'heure du bain, et pas seulement pour l'heure du coucher. «C'est cette Europe-là que je souhaite pour chaque femme et chaque homme, où qu'ils vivent.»

«La France montre ce qui se passe lorsqu'un pays décide que l'égalité de genre dans les postes de pouvoir doit être la norme, et non l'exception», déclare Carlien Scheele, directrice de l'Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE). «La vérité, plus difficile à accepter, est qu'une avancée ne peut, à elle seule, faire progresser l'ensemble de l'indice.» Si l'Europe faisait preuve de la même détermination en matière de soins, de rémunération et d'éducation, nous ne mesurerions pas les progrès en fractions de point. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire».

An EU Agency

Gedimino pr. 16, LT-01103 Vilnius, Lithuania
eige.europa.eu

Principales conclusions

- L'UE obtient un score de 64,5 sur 100, soit une hausse de 0,9 point par rapport à l'année dernière et de 5,6 points depuis 2020.
- La France (74,8) devance la Suède (73,6), suivie de près par le Danemark et l'Espagne. Chypre, la Hongrie et la Tchéquie affichent les scores les plus bas.
- Le domaine du pouvoir est celui qui progresse le plus rapidement, avec une hausse de 2,4 points cette année et de 13,1 points depuis 2020. Il reste néanmoins le domaine le moins performant, avec 42,9 points.
- Tous les autres domaines ont progressé de moins d'un point au cours de l'année écoulée.
- Les responsabilités familiales ne sont toujours pas réparties de manière égale. Les femmes travaillent moins d'heures en équivalent temps plein et consacrent davantage de temps aux activités de soins que les hommes. Environ 41 % des femmes, contre 20 % des hommes, consacrent plus de 35 heures par semaine à la garde de leurs enfants.
- L'éligibilité au congé parental ne garantit toujours pas l'accès aux allocations de congé.

Un bond au sommet

La progression de la France s'explique par un bond de 9 points en matière d'égalité de genre dans le domaine du «pouvoir». La France est désormais proche de la parité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement, des conseils d'administration de ses plus grandes entreprises et des instances dirigeantes de ses fédérations sportives.

La France n'est pas un cas isolé. Depuis 2020, 15 autres États membres ont amélioré leur score dans le domaine du pouvoir de plus de 10 points, grâce notamment à une présence accrue des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et aux postes de direction dans le secteur sportif. Dans sept États membres, les femmes occupent déjà au moins 40 % des sièges dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en bourse, principalement grâce à l'instauration de quotas législatifs. La directive de l'UE visant à assurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration fixe un objectif de 40 % de membres non exécutifs, ou de 33 % de l'ensemble des membres.

Une augmentation de 0,9 point par rapport à l'année dernière. Des progrès au ralenti

Au-delà du domaine du pouvoir, le tableau est nettement moins encourageant. Des progrès sont réalisés en matière d'égalité de genre, mais leur rythme ralentit. Depuis 2023, les gains annuels sont inférieurs à un point.

Dans 11 États membres, le domaine de la connaissance a régressé depuis 2020, les femmes et les hommes continuant de s'orienter vers des filières d'études différentes.

Les progrès dans le domaine de la santé sont largement au point mort.

Quant au domaine du pouvoir lui-même, malgré ses avancées, il reste celui où les résultats sont les plus faibles: 15 États membres obtiennent encore un score inférieur à 40 points. Une égalité véritable correspondrait à un score de 100.

Les États membres progressent également à des rythmes différents. Si l'on se réfère à la moyenne de l'UE au cours de la dernière décennie, deux grandes tendances se dégagent, chacune regroupant des pays dont les résultats se situent aussi bien au-dessus qu'en dessous de la moyenne de l'UE:

- **Convergence ascendante:** La Tchéquie, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Finlande et la Suède ont amélioré leurs scores de l'indice d'égalité de genre tout en réduisant l'écart par rapport à la moyenne de l'UE;
- **Divergence ascendante:** La Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Irlande, l'Espagne, la France, la Croatie, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie ont également amélioré leurs scores, mais à un rythme qui a creusé l'écart par rapport à la moyenne de l'UE.

Soins: un potentiel d'amélioration considérable

Si le domaine du pouvoir montre ce que l'action ciblée et la législation peuvent réaliser, celui des soins montre qu'il reste encore beaucoup à faire.

La présence d'enfants dans le ménage continue de déterminer qui assume la plus grande part du travail rémunéré. Dans les couples avec enfants, les pères travaillent en moyenne l'équivalent de 92 % d'un emploi à temps plein. Les mères travaillent l'équivalent de 68 %. Cet écart de 24 points de pourcentage montre que les mères sont nettement plus nombreuses à travailler à temps partiel.

La répartition des soins à domicile illustre l'autre facette de cette même réalité. Dans l'ensemble de l'Union européenne, deux mères sur cinq (41 %) consacrent plus de 35 heures par semaine aux soins de leurs enfants. La proportion est deux fois moindre chez les pères (20 %).

Le Danemark prouve cependant que cette situation n'est pas une fatalité. Il est le seul État membre où il n'existe pas d'inégalité de genre en matière de garde intensive des enfants.

Seule une mère danoise sur cinq consacre plus de 35 heures par semaine à la garde de ses enfants. Cette proportion est identique chez les pères danois. Le Danemark est également l'un des six seuls États membres où il n'existe aucun décalage entre la fin du congé parental bien rémunéré et la mise à disposition garantie d'une place dans une structure d'accueil des enfants

Le congé parental peut modifier les modes de garde des enfants, mais seulement si les pères en bénéficient

Dans les 15 États membres pour lesquels des données de 2024 sont disponibles, les femmes représentent encore 74 % des bénéficiaires de congés parentaux, et de nombreux pères ne prennent que la durée minimale prévue. La rémunération est le facteur déterminant.

Le fait d'être éligible au congé ne garantit pas son paiement: 18 % des femmes et 13 % des hommes âgés de 20 à 49 ans ne percevraient aucune allocation de congé parental.

Lorsque la Suède a instauré, en 1995, quatre semaines de congé réservées aux pères, rémunérées à hauteur de 75 à 80 % du salaire, le taux de recours au congé parental par les pères est passé de 3 % à 60 %.

Lorsque les pères prennent un congé, tout le monde y gagne: les mères, les pères et les enfants, qui disposent ainsi de plus de temps pour tisser des liens plus forts. Une étude menée en Suède a montré que chaque mois de congé parental pris par un père contribue davantage à l'augmentation ultérieure des revenus de la mère que si celle-ci prenait elle-même un mois de congé en moins.

L'égalité de genre est un moteur de croissance durable

Les études menées par l'EIGE montrent qu'une amélioration de l'égalité de genre pourrait faire progresser le PIB par habitant de l'UE de 6,1 à 9,6 % d'ici à 2050, soit un gain de 1 950 à 3 150 milliards d'euros, et créer 10,5 millions d'emplois supplémentaires. Ces mêmes études montrent que la lutte contre l'ensemble des inégalités de genre, considérées conjointement, donne de meilleurs résultats que leur traitement séparé, une par une.

Le domaine du pouvoir reste le principal défi à relever pour l'UE en matière d'égalité de genre. Toutefois, comme l'a montré l'indice de cette année, il s'agit également d'un domaine dans lequel la législation peut avoir une réelle incidence, et ce rapidement. Il s'agit maintenant de faire preuve de la même détermination dans tous les autres domaines.

Téléchargez l'indice d'égalité de genre 2026 et partagez ses conclusions afin d'éclairer les débats sur les politiques nationales et de stimuler l'action :
https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2026-making-parental-leave-work